

## Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 Février 2017

L'an deux mille dix-sept, le 10 Février, le Conseil Municipal de la commune de LAURIERE, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. HENNO Jean Claude, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 13

Date de convocation du conseil municipal: 03/02/2017

**PRESENTS** : M. Jean-Claude HENNO, M. Jean-Pierre PORTE, M. Christian LEBON, Mme Michèle CHABROULLET, Mme Corinne BERNADET, Mme Angélique VIOLLE, M. Gilles GUILLARD, M. Patrick LARDY, M. Michel FORT, Mme Josette MEILLAT,

**POUVOIR** : M. Michel BOISRAMIER donne pouvoir à Mme Michèle CHABROULLET

M. Patrick LAGORCEIX donne pouvoir à Mme Josette MEILLAT

**ABSENT**: M. Frédéric SALESSE

Constatation du Quorum

Mme Angélique VIOLLE a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire souhaite qu'un point supplémentaire soit inscrit à l'ordre du jour : les biens sans maître

Le Conseil municipal accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.

**1. PV réunion du 2 Décembre 2017**

Adopté à l'unanimité

**2. Plan de financement actualisé de la Boulangerie**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la nécessité de valider le plan de financement actualisé de la boulangerie pour le dossier de subvention européen FEADER.

Monsieur le Maire présente le nouveau plan de financement tenant compte des subventions acquises et du montant des dépenses chiffrés par les entreprises de travaux.

<i>Nature de l'investissement</i>	<i>Montant HT des investissements</i>	<i>Montant HT éligible à l'aide régionale</i>	<i>Mode de financement</i>	<i>Montant en €</i>
<b>Travaux</b>			% / montant HT des investissements	
Terrassement gros œuvre	60 124,36 €	60 124,36 €	Fonds de concours 11%	35 737 €
Charpente-couverture	8 239,36 €	8 239,96 €	Conseil Départemental de la Haute-Vienne 9%	30 000 €
Ravalement-ITE	20 103,65 €	16 583,65 €		
Menuiseries extérieures	21 704,90 €	15 025 €		
Menuiseries intérieures	1 735 €	1 735 €		

Platerie-faux plafond	12 549,30 €	12 549,03 €		
			<b>Région</b>	<b>54 557 €</b>
			<b>16%</b>	
Chapes liquides	9 417,39 €	9 417,39 €	FEADER	92 894 €
			27%	
Panneaux sandwich isolants	8 474 €	8 474 €	Total aides publiques	213 188 €
			63%	
Peinture revêtements muraux	8 500 €	8 500 €	<b>Autofinancement</b>	<b>125 305 €</b>
			37%	
Electricité ventilation	28 500 €	21 355 €		
Plomberie chauffage	31 581,01 €	17 642 €		
<b>Total</b>	210 928,97 €	179 645,39 €		
MO	29 500 €	26 845 €		
<b>Total</b>	240 429 €	206 490 €		
<b>Equipement professionnel</b>				
Matériel boulangerie	98 064 €	98 064 €		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>338 493 €</b>	<b>304 554 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>338 493 €</b>

Le Conseil municipal, l'exposé du maire entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le plan de financement comme détaillé ci-dessus.

### **3. Maison des jeunes : tarif et règlement**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réviser le tarif de location de la Maison des Jeunes. Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs d'occupation de la Maison des Jeunes à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2017 comme suit :

Associations communales et intercommunales: gratuit

Autres associations: 50 euros la journée et 85 euros le week-end

Particuliers habitant la commune: 40 euros la journée et 70 euros le week-end

Particuliers hors commune: 60 euros la journée et 120 euros le week-end

Supplément chauffage 15 € par jour

Caution : 300€

Caution ménage : 200€

Un état des lieux sera effectué par les Adjoints Mr GUILLARD, Mr PORTE ou Mme VIOLLE. Le règlement a été rédigé par la commission bâtiment. Mme CHABROULLET est chargée d'acheter casseroles et vaisselles.

#### **4. Travaux alimentation en eau potable**

Monsieur le maire informe le Conseil que la signature pour l'acquisition de la parcelle est programmée le 15 Février . Le cabinet LARBRE Ingénierie présentera l'étude de la station de neutralisation à la fin du mois de Février.

#### **5. Gestion de la vitesse dans la commune**

Monsieur PORTE présente l'étude commandée à l'ATEC pour la gestion de la vitesse dans le Bourg de Laurière (21000€), route de Bersac (21000€) et place du Général Thomas devant le magasin VIVAL (54000€). Il propose aux élus de se réunir le samedi 25 Février pour étudier le dossier et faire des propositions.

#### **6. Point sur le SILF**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une réunion publique est programmée le 23 Février à 20h30 salle des fêtes de Folles pour le devenir du lac du Pont à l'Age.

#### **7. Bien sans maître**

Monsieur le Maire informe l'assistance d'un arrêté préfectoral dressant la liste des biens sans maître sur la commune . Le conseil municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, d'incorporer les parcelles vacantes au domaine communal.

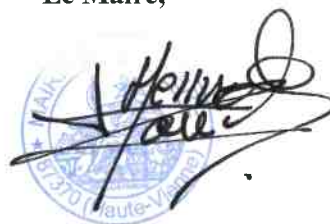
Fin de la séance à 23 heures 45

**Secrétaire de séance,**



Angélique VIOLLE

**Le Maire,**



Jean-Claude HENNO